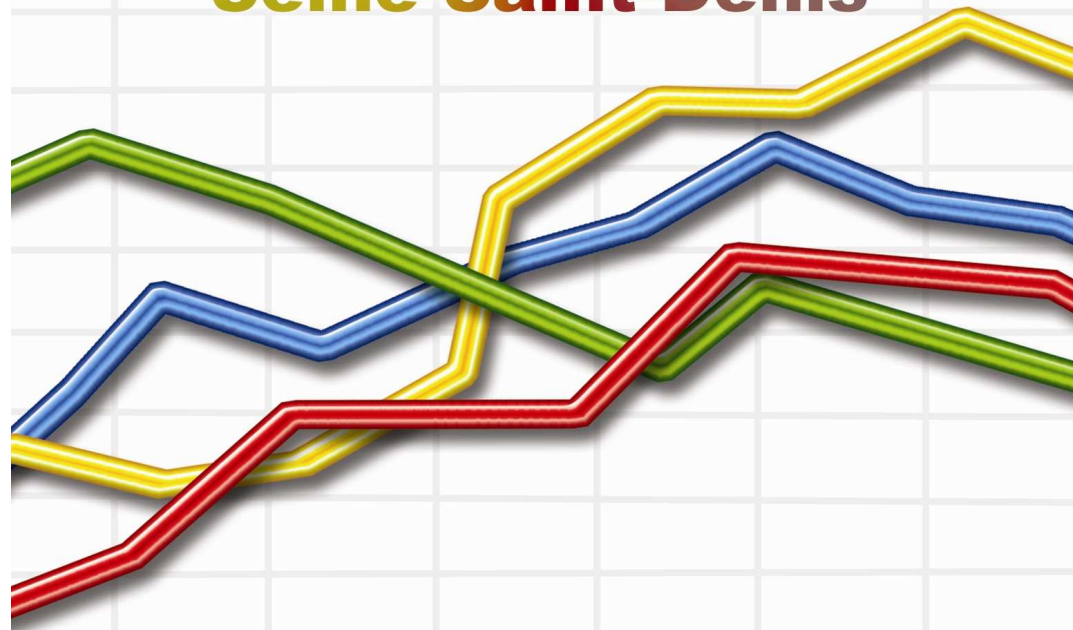


Pauvreté - Précarité en Seine-Saint-Denis



2009 - 10^{ème} édition



Introduction	3
Les niveaux de revenus	
Revenu moyen imposable par contribuable	4
Foyers fiscaux non imposables	5
Foyers fiscaux par tranche d'imposition dans les départements d'Ile-de-France	6
Foyers fiscaux dont le revenu se situe dans la 1ère tranche d'imposition (- 9400 €) par commune (Seine Saint Denis)	7
Les niveaux de revenu des Franciliens, le seuil de pauvreté et l'ISF	8
Les demandeurs d'emploi	
Le taux de chômage dans les départements d'Ile-de-France	9
Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) et (catégorie A,B,C) par département IDF	10
Les demandeurs d'emploi (catégorie A) et (catégorie A,B,C), par commune, en Seine-Saint-Denis	11
Part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM dans les départements d'Ile de France	12
L'insertion dans la vie active	13
Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans par commune (Seine-Saint-Denis)	14
Les bénéficiaires du RMI (mars-09) & RSA (juin-09)	
Les bénéficiaires du RMI, par département en Ile-de-France	15
Les bénéficiaires du RSA, par département en Ile-de-France	16
Les bénéficiaires de la CMU	
Les bénéficiaires de la CMU de base, par département, en Ile-de-France	17
Les bénéficiaires de la CMU de base, par commune, en Seine-Saint-Denis	18
Les bénéficiaires de la CMUC et de l'ACS	
La CMU Complémentaire, par département, en Ile-de-France	19
La CMU Complémentaire, par commune, en Seine-Saint-Denis	20
Les bénéficiaires de l'AME	
L'Aide Médicale Etat (AME) par département en Ile-de-France	21
Les bénéficiaires de l'AME, par commune, en Seine-Saint-Denis	22
La population étrangère	
Les étrangers, le chômage,	23
Les familles en difficultés	
Familles monoparentales	24
Le surendettement	25
Conclusion & Annexes	26 à 32

Ce document est élaboré à l'initiative du Président du Conseil, Monsieur Jean Louis PAUC, depuis 1993. La CPAM de la Seine-Saint-Denis publie une mise à jour annuelle qui rassemble des données économiques et sociales. Elles sont illustrées au niveau de la région, des départements d'Ile-de-France et, lorsque cela est possible, au niveau des communes de Seine-Saint-Denis. Dans la mesure où elles sont disponibles, les données sont alignées au 30 juin de l'année en cours. Dans le cas contraire (notamment la fiscalité), nous retenons les données les plus récemment publiées.

Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais il apporte cependant un éclairage sur la situation économique de la population du département.

Il a pour vocation d'être un support de réflexion pour les orientations en matière de politique d'action sanitaire et sociale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Il peut être utile à tous ceux qui s'intéressent à la situation du département et en particulier à ceux qui exercent des responsabilités.

Il démontre, au travers des données recueillies, que la Seine-Saint-Denis a, par rapport aux autres départements d'Ile-de-France :

- **le plus faible revenu moyen imposable**
- **le plus fort pourcentage de foyers non imposables**
- **la plus grande part de foyers fiscaux dont le revenu se situe dans la tranche de revenu la plus basse**
- **le plus fort taux de pauvreté**
- **le plus fort taux de chômage**
- **le plus grand nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans**
- **la plus grande proportion de bénéficiaires du RSA après Paris, dans la région Ile de France**
- **la seconde place en nombre de bénéficiaires de la CMU selon critères de résidence**
- **le plus grand nombre de familles monoparentales parmi les allocataires du RMI et du RSA désormais**
- **un contexte économique et social générateur de précarité**

Depuis quelques années, plusieurs organismes, nationaux, régionaux ou locaux, publient régulièrement des études sur le thème de la pauvreté ou de la précarité. Ils sont autant d'écho au constat que nous effectuons chaque année sur la situation de notre département.

Revenu moyen imposable par contribuable

La Seine-Saint-Denis reste, comme les années précédentes, le département d'Ile-de-France dont le revenu moyen imposable est le plus faible (28 710 euros en 2006) et le seul inférieur à 30 000 euros.

La loi de finances pour 2006 a révisé les tranches d'imposition et supprimé l'abattement de 20% appliqué aux revenus salariés.

Cette réforme, applicable pour l'exercice 2006, a pour effet de majorer fortement le revenu moyen imposable en comparaison de 2005.

L'évolution pour la Seine-Saint-Denis est équivalente à celle de la région Ile-de-France.

Revenu salarié net moyen (privé et semi-public)

Selon l'Insee, il s'élève à 17 369 euros dans le 93 et est le plus bas de la région. Il présente un écart de 2 500 euros avec le département qui le précède (Seine-&-Marne) et proche de 10 000 euros avec le premier (Hauts-de-Seine).

Au moins 60% des foyers fiscaux du département déclarent un revenu inférieur à ce montant.

Avec 28 710 euros, la Seine-Saint-Denis est toujours, en 2006, le département d'Ile-de-France avec le revenu moyen imposable le plus bas.

Revenu moyen imposable par contribuable

Dépt	2004 (€)	2005 (€)	Evolution 2005/2004 (%)	2006 (€)	Evolution 2006/2005 (%)
75	38 808	39 178	1,0	50 497	28,9
77	26 120	25 881	- 0,9	33 043	27,7
78	33 147	33 447	0,9	42 763	27,9
91	27 556	27 567	0,04	35 000	27,0
92	35 422	35 555	0,4	45 168	27,0
93	22 433	22 478	0,2	28 710	27,7
94	27 307	27 517	0,8	35 153	27,8
95	26 168	26 061	-0,4	33 385	28,1
ILE-DE-FRANCE	30 923	31 023	0,3	39 633	27,8
FRANCE Métropol.	25 874	25 777	-0,4	32 982	28,0

Source : Direction Générale des impôts - Traitement CPAM 93

Revenu salarié net moyen des départements IDF en 2006 (euros)

75	77	78	91	92	93	94	95
26 733	19 862	25 521	21 594	27 138	17 369	21 260	20 198

Source : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>
Cartographie par département/revenus salariés

Part des foyers fiscaux non imposables

Tous les départements d'Ile-de-France voient leur nombre de foyers fiscaux non imposés diminuer en 2007 (revenus de 2006).

Paris est repassé sous la barre des 500 000. Cette baisse correspond à - 0,8 pt, ce qui est conforme à la moyenne régionale.

En Seine-Saint-Denis, cette diminution n'est que de -0,6 pt, ce qui porte le taux des foyers fiscaux non imposés à 47,7 % des foyers du département.

Alors qu'en 2006, l'écart s'était réduit à 1,9 pt avec le niveau national, il a augmenté de 0,5 pt en 2007 (2,4 pts).

L'écart avec les autres départements varie toujours de 10 à 18 points. Il faut noter que les plus petits écarts sont réalisés avec les départements situés au nord et à l'est de la région (Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne).

A l'échelon communal, les taux vont généralement en décroissant de l'ouest à l'est du département. Cependant, à l'est du département, Clichy-Sous-Bois est l'exception puisque cette commune détient le 2^{ème} taux le plus fort du département (61,3 %), entre La Courneuve (62,4 %) et Aubervilliers (60,8 %).

Part des foyers non imposés par commune					
BLANC-MESNIL (LE)	18,1	ROSNY-SOUS-BOIS	40,4	SEVRAN	50,6
GOURNAY-SUR-MARNE	22,4	PRE-ST-GERVAIS (LE)	43,1	EPINAY-SUR-SEINE	51,3
COUBRON	25,3	VILLEPINTE	43,4	SAINT-OUEN	51,4
RAINCY (LE)	27,2	BOURGET (LE)	45,1	ILE-ST-DENIS	53,9
VAUJOURS	31,7	MONTFERMEIL	45,4	PIERREFITTE-SUR-SEINE	56,3
NEUILLY-PLAISANCE	31,7	NOISY-LE-SEC	46,4	SAINT-DENIS	56,8
LIVRY-GARGAN	34,5	AULNAY-S/S-BOIS	47,6	BOBIGNY	58,0
GAGNY	35,2	DUGNY	47,7	VILLETANEUSE	58,2
VILLEMOMBLE	35,5	MONTREUIL	47,8	STAINS	59,0
LILAS (LES)	35,5	DRANCY	48,7	AUBERVILLIERS	60,8
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	36,6	ROMAINVILLE	49,1	CLICHY-S/S-BOIS	61,3
NOISY-LE-GRAND	36,9	BAGNOLET	49,3	COURNEUVE (LA)	62,4
TREMBLAY-en-France	38,0	PANTIN	49,7		
NEUILLY-SUR-MARNE	39,4	BONDY	49,9		

Source : Direction Générale des impôts - Traitement CPAM 93

Foyers fiscaux non imposés dans les départements d'IDF

Dépt	2006	2007	2006 (%)	2007 (%)	Evolution 2007/2006 (pts)
75	500 016	492 036	35,1	34,3	- 0,8
77	248 056	244 513	36,3	35,3	- 1
78	218 852	214 423	30	29,2	- 0,8
91	211 650	208 783	33,1	32,5	- 0,6
92	275 468	269 621	31,5	30,5	- 1
93	392 774	390700	48,3	47,7	- 0,6
94	274 167	270 416	37,1	36,4	- 0,7
95	232 658	232 602	38,1	37,7	- 0,4
IDF	2 460 530	2421 878	36,6	35,8	- 0,8
Métropole	16 539 524	16 319 161	46,4	45,3	- 1,1

Source : Direction Générale des impôts - Traitement CPAM 93

Avec 47,7% de foyers fiscaux non imposés en 2007, le département de la Seine-Saint-Denis affiche toujours un taux supérieur aux moyennes régionale et nationale.

Foyers fiscaux par tranche d'imposition dans les départements d'Ile-De-france

En France comme dans tous les départements d'Ile-de-France, le pourcentage de foyers fiscaux déclarant moins de 9 400 euros diminue entre 2006 et 2007. Cette diminution varie de -0,4 à -0,8 pt en région parisienne (-1,1 au niveau national).

Cependant, en Seine-Saint-Denis, malgré une diminution de -0,7 pt, la part de foyers fiscaux situés dans cette première tranche reste la plus élevée de la région (28,4 %).

L'écart avec le taux national s'accroît encore (2,6 pts).

Selon le CERC (Centre d'étude et de recherche sur les coûts), la moitié de la population française vit avec 1 510 euros par mois pour une personne seule (après paiement de l'impôt). Dans ce contexte, il est intéressant de considérer le revenu salarié net moyen des départements de la région (voir supra).

Pour rappel, en Seine-Saint-Denis, il s'élève en 2006 à 17 369 euros et est le plus bas de la région (soit 1 448 euros mensuel avant impôt quelle que soit la composition du foyer).

Il nous a paru intéressant de retenir ce montant annuel comme élément de comparaison. En effet, les 5 premières tranches d'imposition définies pour le calcul de l'impôt varient de 0 à 16 900 euros (montant très proche du revenu salarié net moyen du département 93).

En comparant le nombre de foyers situés dans ces tranches, nous constatons que la Seine-Saint-Denis est le seul département d'Ile-de-France où la proportion de foyers fiscaux qui s'y trouvent (55%) dépasse la moyenne nationale (53,3 %). Les autres départements d'IDF affichent des taux allant de 36 % à 45,5 %.

Sur l'ensemble des foyers fiscaux d'Ile-de-France situés dans ces tranches, presque la moitié réside à Paris (27 %) et en Seine-saint-Denis (20,4 %). Dans tous les autres départements franciliens, leur proportion oscille entre 11,8 % et 15 %.

Inversement, si nous considérons les tranches de revenus les plus hautes, c'est en Seine-Saint-Denis que leur proportion est la plus faible (26,4 %) soit 10 points d'écart avec le Val d'Oise qui le précède.

IRCOM : part des foyers fiscaux se situant dans la plus basse tranche d'imposition (- 9400 euros revenu imposable)			
Dpt	2006	2007	Evolution 2007/2006 1 ^{ère} tranche (pts.)
	Tranche - 9 400 (%)	Tranche - 9 400 (%)	
75	23,6	23,0	- 0,6
77	19,8	19,0	- 0,8
78	16	15,5	- 0,5
91	18,2	17,6	- 0,6
92	18,4	17,9	- 0,5
93	29,1	28,4	- 0,7
94	21,9	21,2	- 0,7
95	21,3	20,9	- 0,4
ILE DE France	22,7	22,1	- 0,6
France Métropol.	26,9	25,8	- 1,1

Source : Direction Générale des impôts - Traitement CPAM 93

Part des foyers fiscaux situés dans les tranches de revenus inférieures ou égales à 16 900 euros							
75	77	78	91	92	93	94	95
41,9	44,5	36	40,8	37,9	55,5	44	45,5

Source : Direction Générale des impôts - Traitement CPAM 93

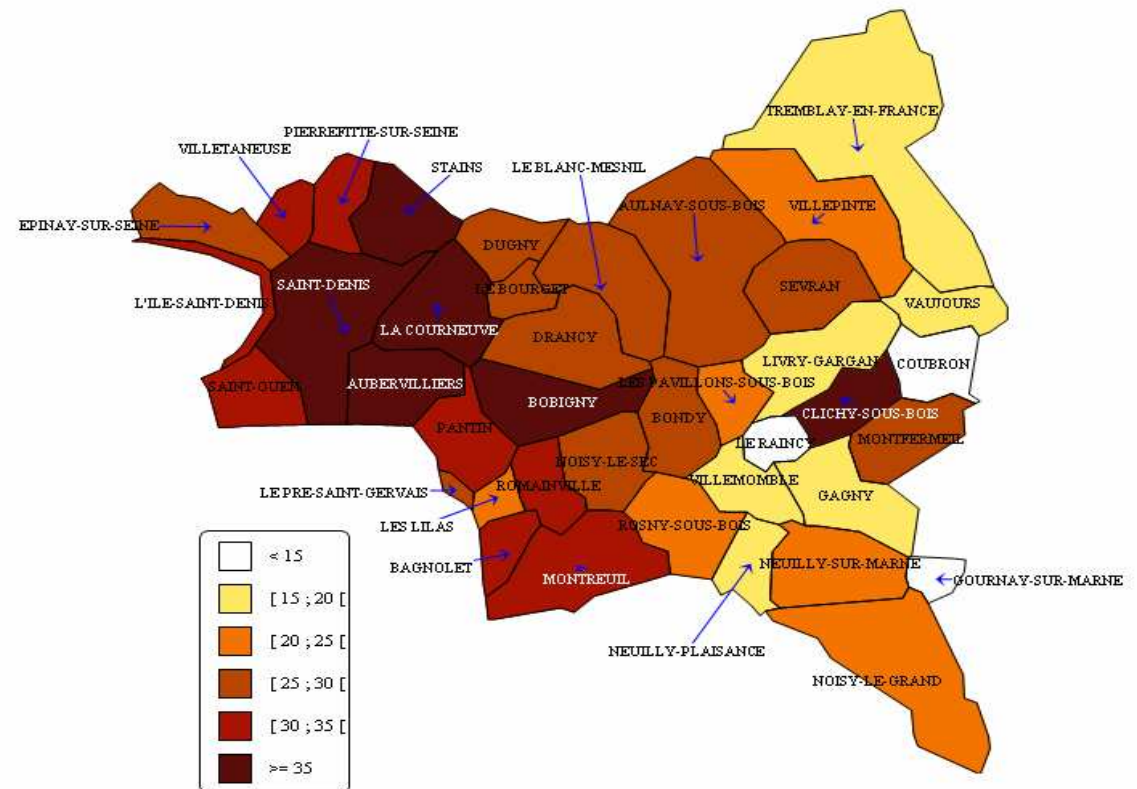
Part des foyers fiscaux situés dans les tranches de revenus supérieures ou égales à 16 901 euros							
75	77	78	91	92	93	94	95
42,7	37,8	47	41,6	45,2	26,4	37,2	36,6

Source : Direction Générale des impôts - Traitement CPAM 93

Part de foyers fiscaux dont le revenu se situe dans la 1^{ère} tranche d'imposition (- 9 400 €) par commune (Seine-Saint-Denis)

Part des foyers dans la 1 ^{ère} tranche d'imposition - 9 400 € par commune IRCOM 2007		Foyers non imposés %
GOURNAY-SUR-MARNE	11,9	22,4
COUBRON	14,8	25,3
RAINCY (LE)	14,9	27,2
VAUJOURS	16,8	31,7
NEUILLY-PLAISANCE	17,6	31,7
LIVRY-GARGAN	18,8	34,5
GAGNY	19,3	35,2
VILLEMOMBLE	19,4	35,5
TREMBLAY-en-France	19,7	38,0
LILAS (LES)	20,8	35,5
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	21,2	36,6
NOISY-LE-GRAND	21,4	36,9
NEUILLY-SUR-MARNE	22,4	39,4
VILLEPINTE	23,6	43,4
ROSNY-SOUS-BOIS	24,5	40,4
BOURGET (LE)	25,9	45,1
AULNAY-S/S-BOIS	26,3	47,6
PRE-ST-GERVAIS (LE)	26,4	43,1
BLANC-MESNIL (LE)	26,4	48,1
MONTFERMEIL	27,1	45,4
DUGNY	27,3	47,7
NOISY-LE-SEC	27,5	46,4
SEVRAN	28,3	50,6
DRANCY	28,9	48,7
EPINAY-SUR-SEINE	29,2	51,3
BONDY	29,5	49,9
MONTREUIL	30,2	47,8
BAGNOLET	30,7	49,3
ROMAINVILLE	30,8	49,1
PANTIN	30,8	49,7
PIERREFITTE-SUR-SEINE	33,1	56,3
SAINTE-OUEN	33,5	51,4
ILE-ST-DENIS	34,0	53,9
VILLETANEUSE	34,1	58,2
BOBIGNY	35,2	58,0
STAINS	35,6	59,0
SAINTE-DENIS	35,6	56,8
CLICHY-S/S-BOIS	36,6	61,3
AUBERVILLIERS	38,9	60,8
COURNEUVE (LA)	39,5	62,4

Source : Direction Générale des Impôts - IRCOM 2007



Au niveau communal, la baisse du pourcentage de foyers situés dans la première tranche de revenus est le reflet du résultat constaté au niveau départemental. Mais cette baisse, concernant toutes les communes dans la même proportion, ne modifie pas le classement des communes par rapport à l'année 2006.

Logiquement, alors que l'an dernier 9 communes comptaient entre 40 et 49 % de foyers fiscaux situés dans la tranche la plus basse, en 2007, la situation s'est améliorée. Il n'y a plus qu'une commune qui frôle les 40 % (la Courneuve 39,5 %) et une qui s'en approche (Aubervilliers 38,9 %).

En nombre de foyers, c'est la commune de Saint-Denis qui arrive en tête suivie par Montreuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois puis Drancy. Toutefois, pour les communes de Montreuil et Aulnay-sous-Bois, ce constat doit être nuancé. En effet, il existe un contraste des situations dans ces communes illustré par l'étude des foyers qui paient l'impôt sur la fortune.

Le seuil de pauvreté et l'impôt de solidarité sur la fortune

Une personne vivant seule est qualifiée de pauvre quand son revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian en France). D'autres seuils utilisés en Europe sont aussi considérés par l'INSEE pour suivre la pauvreté (seuil à 50 % et à 40 %). En 2007, en France, le seuil à 60 % s'élève à 908 euros par mois pour une personne seule et à 1362 euros pour un couple sans enfant. 13,4 % des personnes vivant en France étaient dans cette situation en 2007.

Mais que ce soit avec l'un ou l'autre seuil, en Seine-Saint-Denis, le constat est identique. Les taux de pauvreté calculés à 50% et 40% sont aussi les plus forts pour le département. A 60 % du revenu médian, 21,6 % des foyers séquanais-dyonisiens disposent d'un revenu à la limite de la pauvreté.

Il existe toutefois dans le département des foyers qui paient l'impôt sur la fortune. Mais leur nombre (4 061) représente une infime proportion des foyers fiscaux (0,50 %). Parmi les départements de la petite couronne, on en dénombre presque 3 fois plus dans le 94 et 10 fois plus dans le 92.

En Seine-Saint-Denis, comme l'an dernier, Montreuil occupe la première place en nombre de contribuables soumis à l'ISF (397), suivi de Villemomble (339), Aulnay-Sous-Bois (330), puis de Noisy-Le-Grand (310), Gagny (245) et Livry-Gargan (222).

Seuil de pauvreté 2007/mois		
Revenu disponible correspondant au seuil de pauvreté selon le type de ménage	Seuil à 60 % €	Seuil à 50 % €
Personne seule	908	757
Famille monoparentale, 1 enfant de moins de 14 ans	1181	984
Famille monoparentale un enfant de 14 ans ou plus	1362	1135
Couple sans enfants	1362	1135
Couple un enfant de moins de 14 ans	1635	1362
Couple un enfant de 14 ans ou plus	1817	1514
Couple deux enfants de moins de 14 ans	1907	1589
Couple deux enfants, dont un de moins de 14 ans	2089	1741
Couple deux enfants de plus de 14 ans	2271	1892

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006

ISF 2007			ISF 2008		Taux d'évolution 2008/2007
Part des foyers fiscaux redevables de l'ISF en 2007			Part des foyers fiscaux redevables de l'ISF en 2008		
Dpt	NB	PART	NB	PART	
77	1 490	0,22	1 580	0,23	0,01
95	2 584	0,42	2 933	0,47	0,05
93	3 777	0,47	4 061	0,50	0,03
91	4 013	0,63	4 222	0,66	0,03
94	11 189	1,51	11 943	1,61	0,10
78	13 013	1,78	13 662	1,86	0,08
92	34 230	3,91	35 855	4,06	0,15
75	81 196	5,70	84 451	5,90	0,20

Source : Impots.gouv.fr.

LE TAUX DE PAUVRETE DEPARTEMENTAL SELON L'INSEE	Taux de pauvreté selon le % du revenu médian 2007 - IDF										
	Taux	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
Avec 21,6 % de foyers fiscaux disposant d'un revenu correspondant à 60% du revenu médian , le département de la Seine-Saint-Denis détient le plus fort taux de pauvreté de France .	60 %	14,5	9,2	7,2	9,0	10,5	21,6	12,1	12,2	12,3	13,2
Cette situation est d'autant plus atypique que, pour tous les départements d'Ile-de-France, ce taux s'échelonne entre 7,2 % (78) et 14,5 % (75).	50 %	9,3	4,7	3,7	4,7	6,0	12,6	6,8	6,5	7,0	7,1
	40 %	4,1	1,9	1,5	1,7	2,5	5,0	2,6	2,4	2,8	2,9
	Tx d'intensité*	23,5	17,5	17,4	17,7	20,0	20,3	19,2	18,2	19,9	18,5

Source : DGI-INSEE Revenus localisés 2006

Taux de chômage dans les départements d'Ile-de-France

Après une légère embellie en 2008 pour tous les départements d'Ile-de-France, les taux de chômage sont pratiquement tous revenus à des niveaux légèrement plus élevés que ceux constatés en Juin 2007. Ce qui indique une augmentation générale du nombre de demandeurs d'emploi.

Ainsi, en juin 2009, ils ont tous augmenté de plus d'1 point par rapport à juin 2008 (de +1,5 pt pour le Val-d'Oise à +1,1 pt pour les Yvelines et le Val-de-Marne), la Seine-Saint-Denis évoluant de + 1,3 pt.

Le département, avec un taux de 10,6 %, se trouve toujours en première position. Il est le seul département de la région qui dépasse 10 %.

Deux points le séparent de Paris (8,6 %) qui arrive en seconde position presque ex-aequo avec le département du Val-d'Oise (8,5 %).

Bien que le taux de chômage de la région Ile-de-France augmente lui aussi, l'écart entre la région et le département de la Seine-Saint-Denis reste très marqué avec près de 3 points.

**En juin 2009,
la Seine-Saint-Denis
affiche un taux de
chômage de 10,6 %**

Taux de chômage par département d'IDF en juin 2009					
Dpt	Juin 07 %	Juin-08 %	Evolution 2008/2007 pts	Juin-09 %	Evolution 2009/2008 pts
75	8,3	7,4	- 0,9	8,6	1,2
77	6,2	5,5	- 0,7	6,9	1,4
78	5,8	5,2	- 0,6	6,3	1,1
91	5,6	5	- 0,6	6,2	1,2
92	6,9	6	-0,9	7,2	1,2
93	10,7	9,3	- 1,4	10,6	1,3
94	7,5	6,4	- 1,1	7,5	1,1
95	8	7	- 1	8,5	1,5
Ile-de-France	7,5	6,6	- 0,9	7,8	1,2
France Métropol.	8	7,2	-0,8	9,1	1,9

Source : Insee

Distinction entre chômage au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Le chômage au sens du Bureau International du Travail constitue un indicateur de référence pour l'analyse du marché du travail. Seule une enquête statistique peut vérifier si les critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Jusqu'en février 2009, les analyses fournies par la Dares (Direction pour l'animation de la recherche et des statistiques) et le Pôle emploi se focalisaient sur la catégorie 1 des demandeurs d'emploi. Il s'agissait de la catégorie numériquement la plus importante (plus de 2 millions de personnes) mais cela amenait à exclure de l'analyse d'autres catégories de demandeurs d'emploi aux effectifs globalement importants (environ 1,5 million de personnes). Par ailleurs le débat régulier sur les chiffres du chômage a mis en exergue la nécessité d'une refonte. Enfin, la Dares et le Pôle emploi souhaitaient aligner le rythme de production des données sur ce qui se faisait au niveau européen.

C'est pourquoi, suite à un rapport de l'IGAS et de l'IGF, suite aux recommandations du Conseil national de l'information statistique, la Dares et le Pôle emploi ont choisi de retenir un classement différent pour suivre les statistiques du chômage.

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois au Pôle emploi en Ile-de-France – Juin 2009

La Dares et le Pôle emploi publient désormais des statistiques faisant état des nouvelles catégories retenues : A, B,C,D,E.

Les statistiques présentées dans notre étude s'attachent donc aux catégories déclinées dans la publication de la DRTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Seine-Saint-Denis) du mois de Septembre 2009.

Avec **76 810 demandeurs d'emploi inscrits** dans la **catégorie A**, le département de la Seine-Saint-Denis se place toujours en seconde position derrière Paris. **75%** des demandeurs d'emploi du département, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, **se trouvent dans cette catégorie.**

Ils représentent **16,4 %** des demandeurs d'emploi de la région Ile-de-France.

Sur un an, de juin 2008 à juin 2009, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 15,7 % en Seine-Saint-Denis. Parallèlement, tous les autres départements (à l'exception de la Seine-et-Marne) connaissent des augmentations variant de 18,1 % (Paris) à 27,6 % (Essonne). Ces augmentations correspondent à un nombre de chômeurs supplémentaires variant de 8 310 à 16 240, la Seine-Saint-Denis tenant le 3^{ème} rang avec 10 430 demandeurs d'emploi en plus.

Le département occupe le même rang si l'on cumule les 3 catégories A, B, C.

Sur un an, de juin 2008 à juin 2009, le nombre de demandeurs dans ces 3 catégories a augmenté de 10,8 % en Seine-Saint-Denis.

**En juin 2009,
16,4% des
demandeurs d'emploi
(sans emploi) d'Ile-
de-France habitent en
Seine-Saint-Denis.**

catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;

Les demandeurs d'emploi des catégories **D et E** ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

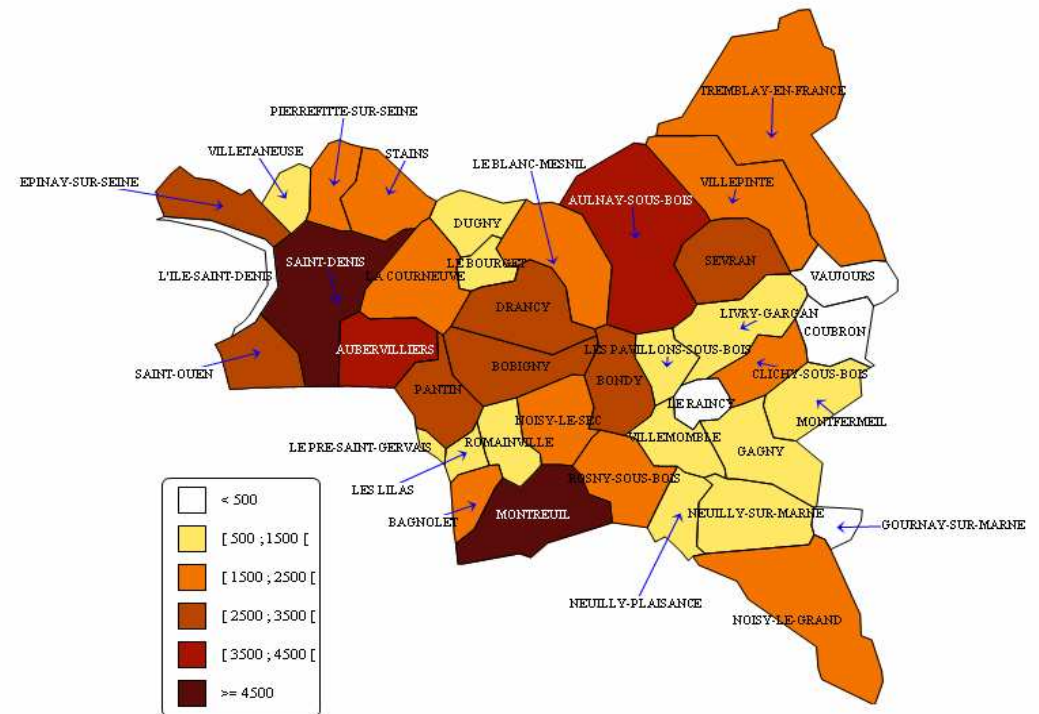
Les demandeurs d'emploi par département IDF au 30 juin 2009				
Dpt.	Catégorie(s)	Jun 2008	Jun 2009	Variation sur un an
Paris	A	89 940	106 180	18,1
	A,B,C	141 260	156 030	10,5
Seine-et- Marne	A	35 150	44 900	7,7
	A,B,C	51 640	61 450	19,0
Yvelines	A	35 920	44 640	24,3
	A,B,C	52 260	60 530	15,8
Essonne	A	30 130	38 440	27,6
	A,B,C	43 300	52 150	20,4
Hauts-de-Seine	A	46 890	57 620	22,9
	A,B,C	68 380	78 390	14,6
Seine-St-Denis	A	66 380	76 810	15,7
	A,B,C	92 500	102 460	10,8
Val-de-Marne	A	41 550	50 030	20,4
	A,B,C	59 390	67 760	14,1
Val-d'Oise	A	40 890	50 870	24,4
	A,B,C	57 990	67 510	16,4
Ile-de-France	A	386 850	469 490	21,4
	A,B,C	566 720	646 280	14,0

Source : DRTEFP-Ile-de-France/SEPES

Les demandeurs d'emploi, par commune, en Seine-Saint-Denis

COMMUNES	CAT. A - 30/06/2009	CAT. A,B,C - 30/06/2009
COUBRON	-	139
GOURNAY-SUR-MARNE	131	201
VAUJOURS	220	301
ILE-ST-DENIS	427	596
RAINCY (LE)	429	601
DUGNY	578	769
VILLETANEUSE	622	809
BOURGET (LE)	646	880
NEUILLY-PLAISANCE	646	900
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	820	1 079
PRE-ST-GERVAIS (LE)	859	1 278
LILAS (LES)	879	1 281
VILLEMOMBLE	933	1 306
MONTFERMEIL	987	1 377
NEUILLY-SUR-MARNE	1 181	1 618
ROMAINVILLE	1 198	1 746
LIVRY-GARGAN	1 329	1 799
GAGNY	1 409	1 902
TREMBLAY-en-France	1 510	2 011
ROSNY-SOUS-BOIS	1 552	2 054
CLICHY-S/S-BOIS	1 613	2 059
PIERREFITTE-SUR-SEINE	1 616	2 071
BAGNOLET	1 716	2 255
VILLEPINTE	1 716	2 481
NOISY-LE-SEC	1 843	2 557
STAINS	2 091	2 621
COURNEUVE (LA)	2 154	2 798
NOISY-LE-GRAND	2 495	3 258
BLANC-MESNIL (LE)	2 498	3 441
SAINT-OUEN	2 511	3 447
SEVRAN	2 617	3 462
BONDY	2 720	3 581
EPINAY-SUR-SEINE	2 729	3 628
BOBIGNY	2 822	3 675
PANTIN	2 907	4 092
DRANCY	3 135	4 101
AULNAY-S/S-BOIS	3 722	5 010
AUBERVILLIERS	4 111	5 480
MONTREUIL	5 873	8 296
SAINT-DENIS	6 189	8 970

Sources : DRTEEP, ANPE, Traitement CPAM 93- La CNIL interdit la diffusion des chiffres inférieurs



Pour analyser les résultats par commune, nous avons fait le choix d'utiliser la catégorie A, celle qui se rapproche le plus de la catégorie 1 précédemment utilisée.

Conformément au résultat constaté au niveau départemental, toutes les communes voient leur taux de chômage augmenter au 30 juin 2009. Deux communes se situent au dessus de 5 000 demandeurs d'emploi : Montreuil (5873 chômeurs) et Saint-Denis (6189 chômeurs).

Le classement des 6 communes principalement concernées par cet indicateur sont les mêmes qu'en 2008 : Saint-Denis, Montreuil, Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Drancy, Pantin. Parmi ces communes, c'est Montreuil qui enregistre la hausse la plus importante (+ 1 162 dem. emploi), suivi de Saint-Denis (+ 956 dem. emploi).

Huit autres communes voient leur nombre de demandeurs d'emploi augmenter de plus de 400 chômeurs : Epinay-sur-Seine (+ 491), Aubervilliers (+ 483), Bagnolet (+ 437), Saint-Ouen (+ 433), Noisy-le-Grand (+ 429), Noisy-le-Sec (+ 420), Stains (+ 416), Aulnay-sous-Bois (+ 410).

Nombre de demandeurs d'emploi de - de 25 ans parmi l'ensemble des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois dans les départements d'Ile-de-France

Dans tous les départements d'Ile-de-France, le taux de chômage des - de 25 ans a augmenté.

Sur la période de notre étude, si la Seine-et-Marne enregistre la part la plus forte de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans parmi l'ensemble des chômeurs, c'est en Seine-Saint-Denis que leur nombre est le plus grand. En effet, contrairement au constat effectué sur le nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, il y a plus de jeunes chômeurs en Seine-Saint-Denis qu'à Paris. Deux éléments peuvent apporter un éclairage sur cette situation : le nombre de Zones Urbaines Sensibles et le niveau de formation.

En juin 2009, la Seine-Saint-Denis est le département qui compte le plus grand nombre de jeunes de - de 25 ans en Catégorie A (9 200)

En effet, le département de la Seine-Saint-Denis comporte 36 ZUS (contre 9 pour Paris).

L'observatoire des inégalités indique dans un article publié en juillet 2009 que : « *le taux de chômage dans les ZUS est deux fois plus élevé qu'ailleurs, et que les jeunes de - 25 ans sont les plus touchés* ».

Dans son supplément « Bref Ile-de-France » de décembre 2008, la DRTEFP indiquait en synthèse de l'étude statistique sur l'activité et le chômage dans les ZUS d'IDF : « *le profil des demandeurs d'emploi en ZUS est caractérisé par sa jeunesse et son niveau de formation, aujourd'hui encore, en retrait* ».

Cette étude précise également que : « *64,2 % des établissements implantés en ZUS n'emploient aucun salarié* ».

Comme ailleurs, dans les ZUS, le diplôme protège du chômage. Pourtant à diplôme égal, le taux de chômage est très supérieur dans les quartiers sensibles. « *En 2007, souligne l'observatoire des inégalités pour le bac + 2, il atteint 13,2% contre 6% dans le reste du pays* ».

Les demandeurs d'emploi de - 25ans, par département d'IDF, au 30 juin 2009

Dpt	Catégorie(s)	juin-08	juin-09	Variation sur un an %	Nb. Total de demandeurs d'emploi Juin 2009	Part des moins de 25 ans %
Paris	A	4 700	6 100	29,8	106 180	5,7
	A,B,C	6 500	8 100	24,6	156 030	5,1
Seine-et-Marne	A	5 300	7 200	35,8	44 900	16
	A,B,C	7 300	9 500	30,1	61 450	15,5
Yvelines	A	4 200	5 500	30,9	44 640	12,3
	A,B,C	5 600	7 000	25	60 530	11,6
Essonne	A	3 700	5 400	45,9	38 440	14
	A,B,C	5 000	6 900	38	52 150	13,2
Hauts-de-Seine	A	3 800	4 900	28,9	57 620	8,5
	A,B,C	5 000	6 200	24	78 390	7,9
Seine-St-Denis	A	7 500	9 200	22,7	76 810	12
	A,B,C	9 400	11 300	20,2	102 460	11
Val-de-Marne	A	4 300	5 900	37,2	50 030	11,8
	A,B,C	5 500	7 300	32,7	67 760	10,8
Val-d'Oise	A	5 300	6 900	30,2	50 870	13,6
	A,B,C	6 900	8 700	24,1	67 510	12,9
Ile-de-France	A	38 800	51 200	32	469 490	11
	A,B,C	51 300	65 000	26,7	646 280	10

Source : STMT/Pôle emploi, Dares

L'insertion dans la vie active

Il existe bien un paradoxe entre le dynamisme économique du département et le nombre de demandeurs d'emploi. En effet depuis l'implantation du Stade de France, l'ouest du département a vu s'installer beaucoup de sièges sociaux de grandes entreprises et l'aéroport de Roissy à l'est s'est encore étoffé. Les transports se sont également développés (autoroute, tramway, prolongement de lignes de métro, RER).

Les taux de réussite au baccalauréat

L'académie de Créteil à laquelle est rattaché le département affiche un taux de réussite de 82,1 % (toutes séries confondues). Ce qui est largement inférieur aux résultats des deux autres académies d'Ile-de-france qui présentent toutes les deux un taux de réussite de 88,4 %.

L'enquête IVA (insertion dans la vie active) 2008, menée par le rectorat révèle qu'un élève sans diplôme s'insère moins bien dans la vie active. En effet si 60 % des jeunes sont en emploi 7 mois après leur sortie du système scolaire, ce résultat est à moduler selon le niveau de diplôme.

Au niveau BTS, 8 élèves sur 10 ont 1 emploi. Au niveau bac, il n'y en a plus que 2/3 et au niveau CAP ou BEP, ils sont moins de la moitié. Quant aux jeunes qui abandonnent leurs études en 1^{ère} année de CAP ou BEP, seulement ¼ d'entre eux est en emploi.

L'enquête précise aussi que le niveau du diplôme joue sur la nature du contrat de travail puisque 42 % des Bac pro sont en CDI contre 46 % pour les autres filières.

Ces informations ne sont pas anodines si l'on considère la répartition géographique des lycées professionnels en Ile-de-France :

Nombre de lycées professionnels dans les départements d'Ile-de-France en 2009							
75	77	78	91	92	93	94	95
61	38	35	39	40	55	48	33

Source : éducation nationale.fr

Les difficultés avec la lecture constatées à la JAPD 2008

Enfin il est intéressant aussi de considérer les statistiques issues de la journée d'appel de préparation à la défense des jeunes de 17 ans ou plus. En France, en 2008, 78,5 % seulement de ces jeunes étaient considérés comme des lecteurs efficaces, 9,8 % comme des lecteurs médiocres, 6,9 % comme des lecteurs à très faibles capacités de lecture. Enfin 4,9 % ont été considérés comme ayant des difficultés sévères. Au total, ce sont 11,8 % des jeunes français présents à cette journée en 2008 qui présentent des difficultés à la lecture.

La région Ile-de-France affiche un pourcentage à peu près similaire (11,4 %) mais les statistiques sont différentes par département. De tous les départements de la région :

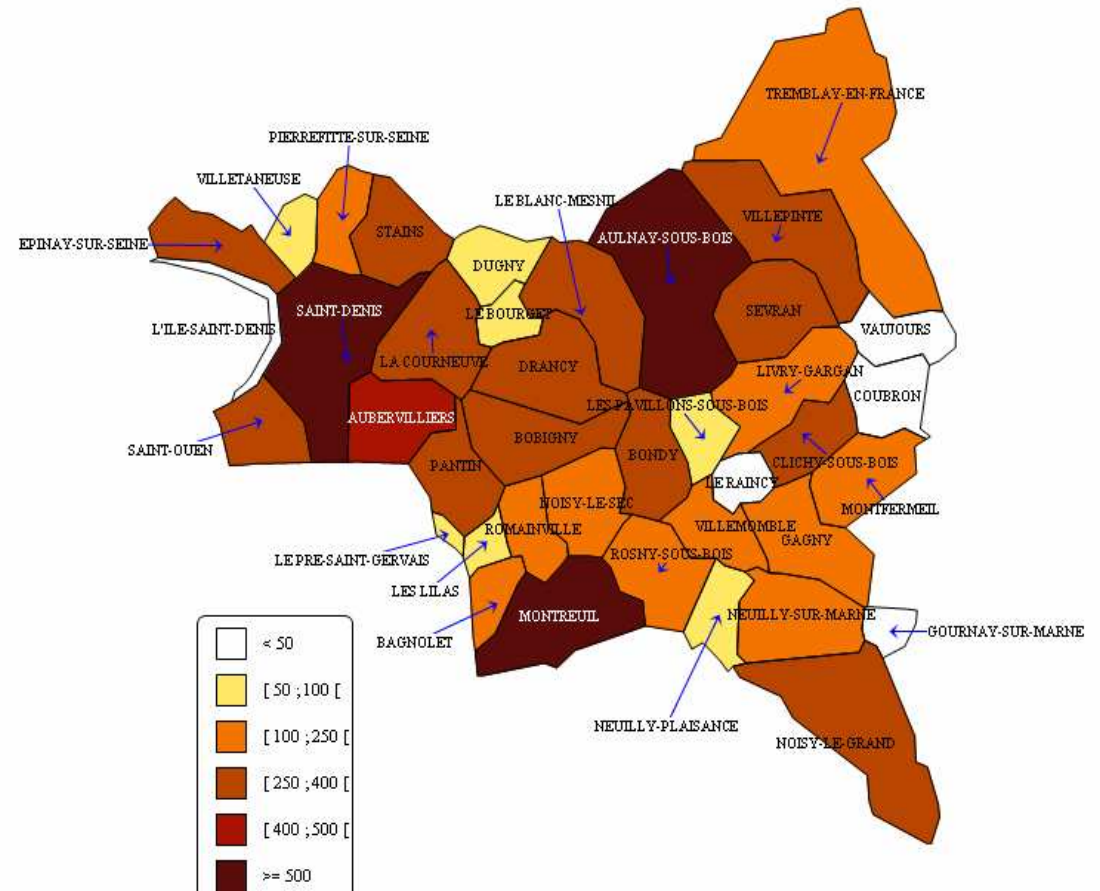
- la Seine-Saint-Denis est celle qui présente le taux le plus élevé (18 %),
- quatre départements se situent peu ou prou aux alentours de la moyenne nationale : la Seine-et-Marne (11,5 %), l'Essonne (10 %), le Val-de-Marne (12,1 %) et le Val-d'Oise (12,4 %),
- trois départements tirent la moyenne vers le bas : Paris (9 %), les Yvelines (9 %) et les Hauts-de-Seine (8,8 %).

Au classement (par taux croissant) des départements dont les jeunes sont en difficulté avec la lecture à la JAPD, la Seine-Saint-Denis fait partie des 6 derniers départements de la métropole.

Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans par commune en Seine-Saint-Denis

COMMUNES	- 25 ans CAT. A 30/06/2009	- 25 ans CAT. A,B,C 30/06/2009
COUBRON	-	-
GOURNAY-SUR-MARNE	-	-
VAUJOURS	-	-
ILE-SAINT-DENIS (L')	-	-
RAINCY (LE)	-	-
DUGNY	-	-
LILAS (LES)	-	-
PRE-SAINT-GERVAIS (LE)	-	-
NEUILLY-PLAISANCE	-	-
BOURGET (LE)	-	-
PAVILLONS-SOUS-BOIS (LES)	-	101
VILLETANEUSE	-	113
ROMAINVILLE	112	142
VILLEMOMBLE	136	165
NEUILY-SUR-MARNE	148	184
LIVRY-GARGAN	154	203
MONTFERMEIL	167	196
ROSNY-SOUS-BOIS	184	225
GAGNY	196	252
BAGNOLET	206	248
NOISY-LE-SEC	209	253
PIERREFITTE-SUR-SEINE	217	249
TREMBLAY-EN-FRANCE	239	318
SAINT-OUEN	256	328
VILLEPINTE	269	344
PANTIN	273	349
CLICHY-SOUS-BOIS	285	327
STAINS	293	351
COURNEUVE (LA)	312	379
NOISY-LE-GRAND	317	386
BONDY	353	421
SEVRAN	355	438
BOBIGNY	359	434
EPINAY-SUR-SEINE	376	453
BLANC-MESNIL (LE)	390	472
DRANCY	399	489
AUBERVILLIERS	456	546
MONTREUIL	563	678
AULNAY-SOUS-BOIS	583	752
SAINT-DENIS	698	864

Sources : DRTEFP, ANPE, Traitement CPAM 93- La CNIL interdit la diffusion des chiffres inférieurs à 100



Pour analyser les résultats par commune, nous avons fait le choix d'utiliser la catégorie A, celle qui se rapproche le plus de la catégorie 1 précédemment utilisée.

L'augmentation du nombre de chômeurs de - de 25 ans est flagrante au niveau communal. Toutes les communes sont concernées.

Saint-Denis (698) et Aulnay-sous-Bois (583) occupent, comme l'année dernière, les 2 premières places. Montreuil enregistre la plus forte hausse avec 168 chômeurs de - de 25 ans en plus. Alors que l'année précédente 7 communes dépassaient la barre des 300, aujourd'hui, on en compte 12.

Il faut noter qu'à l'exception de Villetaneuse, dans toutes les communes qui ont des zones classées en ZUS, on dénombre au moins 200 jeunes demandeurs d'emploi de - 25 ans en catégorie A et au moins 250 en catégories A, B, C.

Les bénéficiaires du RMI par département en Ile-de-France

Au 1er juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur et s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et aux dispositifs associés d'aide financière à la reprise d'emploi (intéressement).

Pour faire le point, nous avons souhaité illustrer la situation des Rmistes de la région avant le passage au revenu de solidarité active (RSA).

Au 1^{er} mars 2009, le nombre de bénéficiaires du RMI avait augmenté dans les départements d'Ile-de-France, sauf à Paris et en Seine-Saint-Denis. Cette hausse était significative pour la Seine-et-Marne et les Yvelines qui n'avaient pas connu un tel nombre depuis au moins 2007.

Avec 50 090 bénéficiaires, la Seine-Saint-Denis ne connaît pas d'évolution majeure et occupe toujours la 2^{ème} place dans la région. Ce nombre s'approche de plus en plus de celui constaté à Paris qui occupe le 1^{er} rang (51 736 bénéficiaires).

Rappelons que sur la période, 6 communes de la Seine-Saint-Denis participaient à l'expérimentation du RSA.

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion s'inscrit dans le prolongement des expérimentations menées dans 33 départements volontaires. La première expérimentation, dans l'Eure, a démarré en juin 2007. L'essentiel des expérimentations a ensuite démarré entre novembre 2007 et mars 2008.

Les territoires d'expérimentation concernés (très variables d'un département à l'autre) comprenaient plus de 111 000 allocataires du RMI.

Au 1^{er} mars 2009, avant le passage au RSA, la Seine-Saint-Denis occupait toujours la 2^{ème} position dans la région.

Au 31/12/2008, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de parent isolé pour chaque département d'Ile-de-France était le suivant :

Bénéficiaires de l'API au 31/12/2008								
75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
4 038	3 257	2 069	2 786	2 919	7 120	3 254	3 257	28 565

Sources : CAF

Les bénéficiaires du RMI par département d'IDF au 30 juin 2009

Dépt.	juin-08	Mars-09	Taux d'évolution %
75	52 438	51 736	- 1,34
77	12 901	13 464	+ 4,36
78	11 753	12 306	+ 4,71
91	13 489	13 632	+ 1,06
92	21 459	21 798	+ 1,58
93	50 414	50 090	- 0,64
94	26 149	26 381	+ 0,89
95	17 134	17 067	- 0,39
Ile-De-France	205 737	206 474	+ 0,36
FRANCE Métrop.	983 460	1 138 064	+ 1,26

Sources : CNAF, Traitement CPAM 93

Les bénéficiaires du RSA par département en Ile-de-France

Le RSA complète les revenus d'un foyer lorsque ces derniers sont inférieurs à un certain seuil, fonction des charges de famille et des revenus d'activité. Il garantit que toute heure travaillée se traduise par un supplément de ressources.

Les premières statistiques du revenu de solidarité active (RSA) sont disponibles depuis le 30 juin 2009. En France, 19% des bénéficiaires du RSA résident dans la région Ile-de-France.

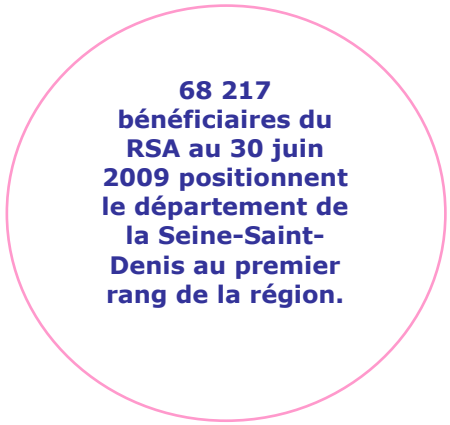
Au niveau de la région, nous constatons que ce qui se profilait au travers des statistiques du RMI est devenu une réalité avec le RSA. En effet, le département de la Seine-Saint-Denis occupe maintenant le 1^{er} rang.

Avec 68 217 bénéficiaires, il comporte le plus grand nombre de bénéficiaires parmi les 8 départements d'Ile-de-France.

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais nous pouvons toutefois remarquer la différence en nombre de bénéficiaires RSA/RMI.

Par rapport aux nombres de bénéficiaires du RMI, leur nombre est supérieur de 17 067 en Seine-Saint-Denis, 12 800 à Paris et 10 408 dans les Hauts-de-Seine.

Dans les 5 autres départements, cette différence varie de 5 698 à 7 755 bénéficiaires.



Les bénéficiaires du RSA par département en IDF, au 30 juin 2009

Dépt.	Juin-08	Juin-09	Recensement Population INSEE (estimation au 01/01/06) %	Part dans la Population Année de réf. 2006 %
75		64 543	2 168 000	2,98
77		20 454	1 267 500	1,61
78		18 004	1 398 500	1,29
91		20 028	1 193 500	1,68
92		32 206	1 532 000	2,10
93		68 217	1 485 000	4,59
94	Phase d'expérimentation	34 136	1 293 000	2,64
95		23 137	1 153 500	2,01
ILE-DE-France		280 725	11 491 000	2,44
FRANCE Métrop.		1 78 357	61 167 000	2,42

Sources : CNAF, Traitement CPAM 93

Les bénéficiaires de la CMU de base par département en Ile-de-France

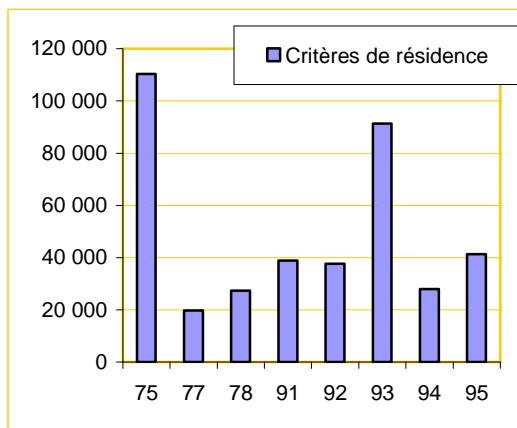
La loi sur la CMU qui a élargi l'accès aux soins a eu dix ans cette année.

Toutefois, en mai 2009, un sondage du CISS (Collectif interassociatif sur la santé) a mis en exergue le refus de soins dont sont victimes les bénéficiaires de la CMU. Ces bénéficiaires ne seraient pas pris en charge par tous les professionnels de santé. Le résultat de ce sondage a été confirmé par une étude de l'IRDES commandée par le Fonds de financement de la CMU et publiée en juillet 2009.

La loi HPST (Hôpital, patients, santé et territoire), publiée cet été, intègre des dispositions visant à lutter contre le refus de soins. Elle donne aux patients, et particulièrement aux bénéficiaires de la CMU qui se trouvent confrontés à un refus, la possibilité de saisir le directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Cette question est importante puisque le nombre de bénéficiaires de la CMU est croissant pour tous les départements franciliens. Pour notre département qui concentre plus de 23% des bénéficiaires de la région, elle l'est d'autant plus. Avec 91 321 bénéficiaires (voir ci-contre pour le mode de calcul), la Seine-Saint-Denis se place en seconde position derrière Paris.

De juin 2008 à juin 2009, ces deux départements comptent respectivement 19 708 bénéficiaires en plus pour Paris et 15 432 pour la Seine-Saint-Denis. Cela représente pour notre département, un contingent supplémentaire 2,5 à 4,5 fois plus important que les autres départements de la petite et de la grande couronne.



2^{ème} rang des départements d'Ile-de-France avec 91 321 bénéficiaires selon critères de résidence.

Les bénéficiaires de la CMU dans les départements IDF au 30 juin 2009

Dpt	Critères de résidence au 30/06/08	Critères de résidence au 30/06/09	NB de bénéficiaires supplémentaires 2009/2008	Taux d'évolution 2009/2008 (%)
75	90 667	110 375	19 708	21,7
77	15 740	19 766	4 026	25,6
78	21 276	27 288	6 012	28,3
91	32 377	38 966	6 589	20,4
92	32 303	37 590	5 287	16,4
93	75 889	91 321	15 432	20,3
94	24 155	28 013	3 858	16
95	31 102	41 344	10 242	32,9
ILE-DE-France	324 133	394 663	70 530	21,8
FRANCE Métrop.	1 207 911	1 522 333	314 422	26,0

Sources : CNAMTS / CPAM 93

Rappel : un nouveau programme de dénombrement des bénéficiaires de la CMU été mis en place en mai 2008. Un bénéficiaire est désormais repéré par son NIR (numéro d'inscription au répertoire national des personnes physiques). Cet identifiant stable permet de supprimer les doubles comptes liés aux affiliations d'une même personne sur plusieurs assurés (ex : enfant rattaché à ses deux parents).

Les bénéficiaires de la CMU C et de l'ACS

La CMUC par département en Ile-de-France

Paris, la Seine-et-Marne, les Yvelines connaissent une augmentation du nombre de dossiers de CMUC gérés par leurs Caisses Primaires d'Assurance Maladie respectives. Pour tous les autres départements, le nombre de dossiers diminue, comme c'est le cas au niveau national.

Cette diminution est nette en Seine-Saint-Denis où le nombre de dossiers gérés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a diminué de 3 127. C'est le département qui connaît la plus forte diminution.

A contrario, dans notre département, le nombre de dossiers de CMUC gérés par les organismes complémentaires a augmenté (+1 120).

Les bénéficiaires de l'ACS

Une partie de la population française n'a pas de couverture complémentaire. Pour remédier à cette situation, le dispositif de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2005. Au 31 décembre 2008, le nombre de bénéficiaires d'attestation de l'ACS tous régimes confondus était de 597 000, ce qui représente une augmentation par rapport à 2007 de 16,7%. Depuis la mise en place de cette aide, l'ensemble des acteurs, et principalement l'Assurance maladie, se sont fortement impliqués dans des campagnes de communication visant à promouvoir ce dispositif auprès des populations concernées. Leurs efforts sont suivis d'effets puisqu'à la fin juillet 2009 le nombre de bénéficiaires d'attestations était déjà supérieur de 28 % par rapport à la même période en 2008.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis a mis en place en juin 2008 un dispositif visant à accorder une aide spécifique forfaitaire aux bénéficiaires de l'ACS. Cette aide baptisée ACS + a bénéficié en 2008 à 1 483 bénéficiaires et depuis le mois de janvier 2009 à 5 410 bénéficiaires (assurés et ayant droits).

Les bénéficiaires de la CMUC au 30/06/2009 dans les départements d'IDF						
Dept.	Compl. CPAM au 31/05/08	Compl. CPAM au 30/06/09	Variation 09/08 Nb	Compl. O.C. au 31/05/08	Compl. O.C. au 30/06/09	Variation 09/08 Nb
75	154 516	160 603	6 087	9 975	10 531	556
77	36 666	37 009	343	10 387	10 749	362
78	34 539	36 140	1 601	9 812	8 867	- 945
91	51 213	49 463	- 1 750	749	972	223
92	56 106	54 973	- 1 133	4 426	4 498	72
93	150 542	147 415	- 3 127	4 610	5 730	1 120
94	64 200	62 300	- 1 900	2 650	2 707	57
95	63 621	61 555	- 2 066	940	894	- 46
IDF	611 403	609 458	- 1 945	43 549	44 948	1 399
Métropole	2 865 723	2 839 095	- 26 628	420 207	453 537	33 330

Sources : Statistiques CNAMTS

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis gère presque autant de bénéficiaires de la CMUC que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris.

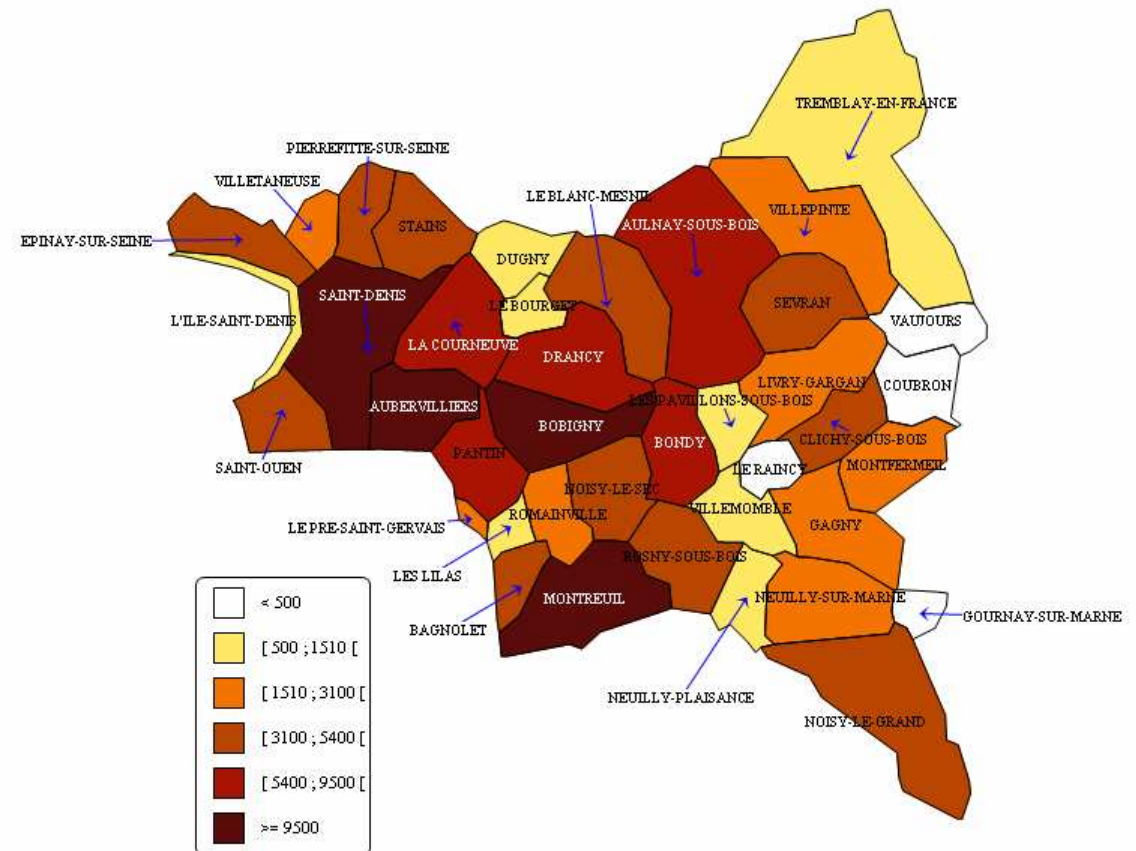
Au 30 juin 2009, 10 303 ouvertures de droit ont été accordées au titre de l'ACS.

5 410 bénéficiaires de l'ACS+ depuis le 1^{er} janvier 2009 (Aide spécifique forfaitaire attribuée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis).

Les bénéficiaires de la CMUC, par commune, en Seine-Saint-Denis

Nombre de bénéficiaires de la CMUC par commune au 30/06/2009	
GOURNAY-SUR-MARNE	-
VAUJOURS	178
COUBRON	201
RAINCY (LE)	386
NEUILLY-PLAISANCE	731
ILE-ST-DENIS	928
DUGNY	1 073
BOURGET (LE)	1 267
LILAS (LES)	1 283
VILLEMOMBLE	1 397
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	1 412
TREMBLAY-en-France	1 453
VILLETANEUSE	1 542
PRE-ST-GERVAIS (LE)	1 615
GAGNY	1 887
NEUILLY-SUR-MARNE	1 893
VILLEPINTE	2 136
LIVRY-GARGAN	2 316
MONTFERMEIL	2 692
ROMAINVILLE	2 707
ROSNY-SOUS-BOIS	3 161
BAGNOLET	3 371
PIERREFITTE-SUR-SEINE	3 406
NOISY-LE-GRAND	3 587
NOISY-LE-SEC	3 643
BLANC-MESNIL (LE)	4 397
SAINTE-OUEN	4 420
SEVRAN	4 447
EPINAY-SUR-SEINE	5 067
STAINS	5 202
CLICHY-S/S-BOIS	5 305
BONDY	5 415
PANTIN	5 516
COURNEUVE (LA)	6 568
AULNAY-S/S-BOIS	6 754
DRANCY	6 765
BOBIGNY	9 692
MONTREUIL	10 706
AUBERVILLIERS	12 299
SAINTE-DENIS	13 763

Sources : CPAM 93 - La CNIL interdit la diffusion des chiffres inférieurs à 100.



Le nombre de bénéficiaires de la Couverture complémentaire pour la CMU diminue dans la quasi-totalité des communes avec une amplitude très grande.

On constate en effet des variations qui vont de -7 bénéficiaires à Villepinte, en passant par -484 bénéficiaires à Clichy-sous-Bois puis à -864 bénéficiaires à Montreuil, ou -921 bénéficiaires à Saint-Denis).

En revanche, à Drancy (+ 456) et La Courneuve (+ 355) leur nombre augmente.

La moitié ouest du département concentre l'essentiel des bénéficiaires de la CMUC.

Aide Médicale Etat (AME) par département en Ile-de-France

Alors qu'en juin 2008, tous les chiffres étaient en baisse, ce n'est plus le cas en juin 2009. L'augmentation est généralisée, à tous les niveaux, national, régional et départemental.

A l'exception de Paris (5,2 %) et les Hauts-de-Seine (7,1%) puis de la Seine-Saint-Denis qui culmine à 23,9%, tous les départements oscillent entre 16,3 % et 19,6 %.

Avec 37 211 bénéficiaires de l'AME, le département de la Seine-Saint-Denis recense plus d'un quart des bénéficiaires de la région. Paris qui occupe le premier rang recense 43,8% des bénéficiaires de la région.

A ces deux départements sont rattachés 70 % des bénéficiaires de l'AME d'Ile-de-France au 30 juin 2009.

L'Ile-de-France rassemble pour sa part, 77 % des bénéficiaires en France.

**Avec 37 211
bénéficiaires, c'est
25,9 % des
bénéficiaires de l'AME
qui sont rattachés à
la Seine-Saint-Denis.**

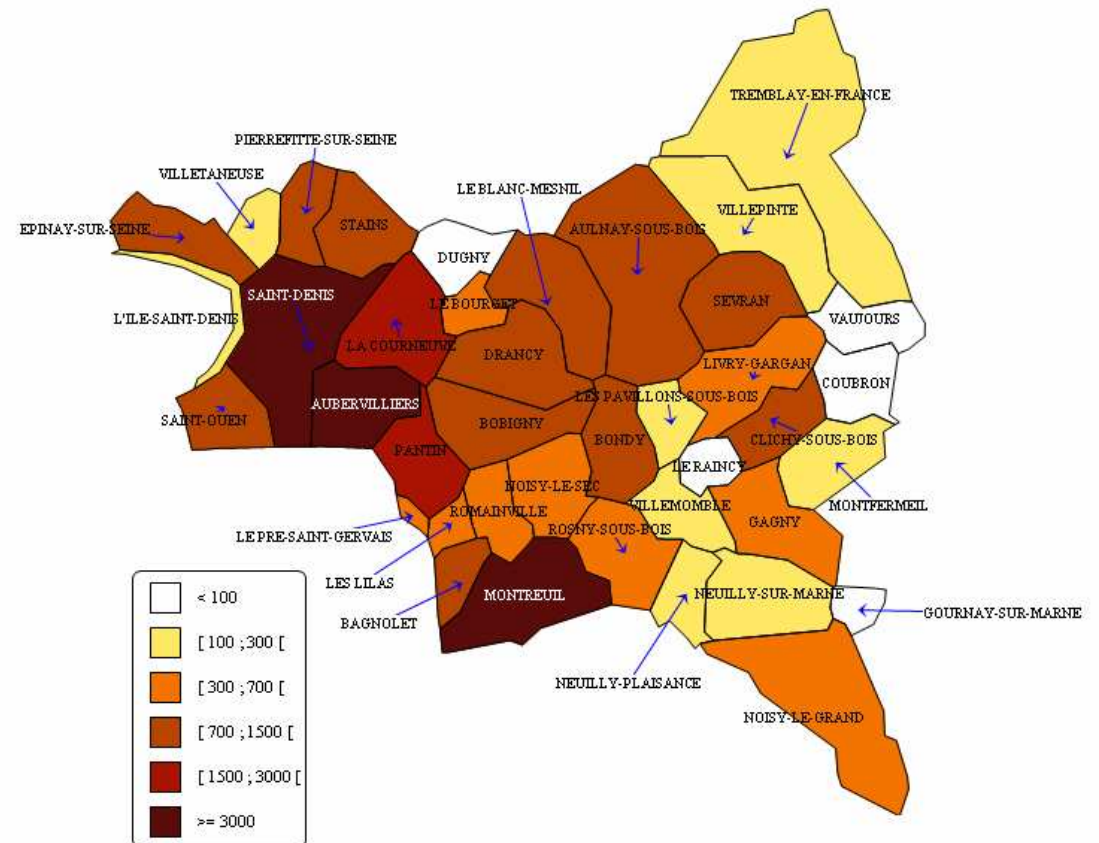
Nombre de bénéficiaire de l'AME par département IDF au 30 juin 2009			
Dpt	Au 30/06/2008	Au 30/06/2009	Taux d'évol. 2009/2008 %
75	59 746	62 865	5,2
77	3 923	4 562	16,3
78	3 192	3 749	17,4
91	5 461	6 529	19,6
92	8 483	9 088	7,1
93	30 040	37 211	23,9
94	11 060	13 180	19,2
95	5 477	6 452	17,8
IDF	127 382	143 636	12,8
France	166 395	186 637	12,2

Source : CNAMTS – CPAM 93

Les bénéficiaires de l'AME, par commune, en Seine-Saint-Denis

Nombre de bénéficiaires de l'AME par commune 30/06/2009	
COUBRON	-
GOURNAY-SUR-MARNE	-
VAUJOURS	-
RAINCY (LE)	-
DUGNY	-
NEUILLY-PLAISANCE	117
TREMBLAY-en-France	165
ILE-ST-DENIS	205
MONTFERMEIL	246
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	247
VILLEMOMBLE	260
NEUILLY-SUR-MARNE	262
VILLETANEUSE	285
VILLEPINTE	293
LILAS (LES)	306
LIVRY-GARGAN	321
BOURGET (LE)	363
GAGNY	409
ROMAINVILLE	472
PRE-ST-GERVAIS (LE)	483
NOISY-LE-GRAND	517
ROSNY-SOUS-BOIS	588
NOISY-LE-SEC	654
BLANC-MESNIL (LE)	712
BONDY	777
PIERREFITTE-SUR-SEINE	781
STAINS	792
CLICHY-S/S-BOIS	850
SEVRAN	920
EPINAY-SUR-SEINE	956
BAGNOLET	979
AULNAY-S/S-BOIS	1 077
SAINT-OUEN	1 275
BOBIGNY	1 341
DRANCY	1 409
COURNEUVE (LA)	1 650
PANTIN	2 170
MONTREUIL	3 631
AUBERVILLIERS	3 944
SAINT-DENIS	6 876

Sources : CPAM 93 - La CNIL interdit la diffusion des chiffres inférieurs à 100.



50 % des bénéficiaires de l'AME sont répartis sur 4 communes (Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil et Pantin).

C'est toujours l'ouest du département qui concentre le plus de bénéficiaires avec, en point d'orgue, les communes de Saint-Denis (7 243 bénéficiaires) et d'Aubervilliers (3 162 bénéficiaires).

Les étrangers en Ile-de-France

Dans son bulletin d'information Migrations n° 10 d'octobre 2009, le ministère de l'immigration et de l'intégration indique que l'INSEE estime à 3,5 millions le nombre d'étrangers résidant en France métropolitaine. Deux étrangers sur cinq sont originaires du Portugal, d'Algérie ou du Maroc (1,5 million).

La population étrangère en France se compose de 35 % de ressortissants de l'Union européenne, de 31 % de ressortissants des 3 pays du Maghreb et de 13% de ressortissants asiatiques. Par rapport au recensement de 1999, l'INSEE note un léger recul pour l'immigration des Espagnols, des Italiens et des ressortissants des 3 pays du Maghreb. A contrario, il constate une forte poussée migratoire des Britanniques et des Chinois et, dans une moindre mesure des Turcs, des Allemands et des Belges ainsi que de 3 pays africains : le Congo, le Mali et le Sénégal.

Trois régions regroupent 60 % des étrangers : l'Ile-de-France (40,5 %) la région Rhône-Alpes (11 %) et la Côte d'azur (9 %).

Selon une étude de l'INSEE publiée début novembre 2009, le taux de chômage des immigrés est deux fois plus élevé que celui des Français.

Les étrangers en Seine-Saint-Denis

Dans la région Ile-de-France, c'est en Seine-Saint-Denis que la part des étrangers parmi la population totale est la plus élevée. Le département compte 21,2 % des étrangers de la région derrière Paris (15%). Pour les deux autres départements de la petite couronne, leur part avoisine les 12%. Pour les départements de la grande couronne elle varie de 7 % (77 et 91) à 9 % (78 et 95).

A la population étrangère recensée par l'INSEE s'ajoutent toutes les personnes résidant sans autorisation sur le territoire français (les sans papiers, les Roms, les réfugiés...).

En 2008, le collectif RomEurope avait estimé que les Roms seraient entre 2 000 et 3 000 en Ile-de-France. Ce collectif avait recensé l'ouverture de 33 campements en 2006 pour le département de Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui il existerait encore 18 bidonvilles de 1300 personnes. L'arrondissement de Saint-Denis regroupe sur son territoire près du tiers des sites et la moitié de la population Rom du département. Mais la Bulgarie et la Roumanie, dont sont issus certains Roms, sont entrées dans l'Europe. Leurs populations bénéficient donc de la libre circulation. Pour respecter ce droit et assurer la sécurité des nombreux enfants qui composent cette population, mais aussi pour éviter sa concentration en un seul point, des hébergements provisoires ont été mis en place sur plusieurs communes du département. Des villages d'insertion ont été créés sur les communes d'Aubervilliers, Saint-Denis et Saint-Ouen. Deux autres sont en projet sur les communes de Montreuil et de Bagnolet.

L'attractivité du département tient d'abord à sa position sur la trajectoire entre l'aéroport de Roissy et Paris. Elle tient aussi à la forte immigration déjà présente sur son territoire. L'INSEE indique, dans une étude sur le logement des étrangers, qu'ils sont locataires. Or, avec une population presque deux fois moins importante que Paris, la Seine-Saint-Denis détient un parc locatif social (210 185) quasiment équivalent à la capitale (219 657). En comparaison, les autres départements limitrophes de Roissy en comporte seulement 110 337 pour le Val-d'Oise et 90 234 pour la Seine-et-Marne.

Enfin l'attractivité du département vient aussi du niveau des loyers moins élevés que dans la capitale (30 %) conduisant parfois à un repli vers une commune de la Seine-Saint-Denis présentant une offre locative moins onéreuse.

Part des étrangers dans la population au 1^{er} janvier 2006

Département	Population municipale	Nombre étrangers	Part dans la population	Part des étrangers du département par rapport aux étrangers en IDF
75	2 181 371	327 813	15,0%	23%
77	1 273 488	95 057	7,5%	7%
78	1 395 804	122 333	8,8%	9%
91	1 198 273	103 576	8,6%	7%
92	1 536 100	176 724	11,5%	12%
93	1 491 970	316 841	21,2%	22%
94	1 298 340	163 522	12,6%	11%
95	1 157 052	128 409	11,1%	9%
IDF	11 532 398	1 434 275	12,4%	
France	61 399 719	3 541 820	5,8%	

Source : Recensement de la population INSEE 2006

Deux autres indicateurs peuvent nous aider à dessiner le portrait social de la population du département et de la région : les familles monoparentales et le surendettement.

Les personnes seules

Le recensement de la population en 2006 ne fournit pas pour l'instant de statistiques départementales sur la monoparentalité. En revanche, il est possible de connaître le nombre de personnes vivant seules par département.

En France 32,8 % des ménages sont constitués d'une personne seule. En Ile-de-France le taux est un peu plus élevé (35,4%). Ce différentiel est largement dû au taux constaté à Paris (51,4 % de personne seule). Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale, ce taux diminue (aux alentours de 30 % dans la petite couronne et de 26 % dans les départements de la grande couronne). Cette solitude n'équivaut pas systématiquement à une situation de précarité. C'est pourquoi les données relatives aux familles monoparentales percevant des prestations apportent un éclairage.

Les bénéficiaires de l'API et les familles monoparentales bénéficiaires du RMI

Nous ne disposons pas de statistiques récentes sur les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé du fait du passage au RSA en juin 2009 (qui remplace les allocations RMI et API). Les dernières données, publiées en décembre 2008, permettent cependant une estimation. Comme on peut le voir sur le graphique, la Seine-Saint-Denis est le département le plus concerné par cette allocation (1,5 à 3 fois plus que les autres départements).

Concernant les familles monoparentales parmi les allocataires du RMI, leur nombre varie de + 0,3 pt à - 0,2 pt. C'est à Paris que la progression est la plus importante (+ 0,3 %) d'autant qu'elle s'applique sur le nombre de bénéficiaires le plus important d'Ile-de-France. Avec 12 532 familles monoparentales bénéficiaires du RMI, la Seine-Saint-Denis occupe le 1er rang devant Paris.

Selon l'INSEE, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté, notamment lorsque le foyer comporte plusieurs enfants. Or notre département est composé pour 11,2 % de familles de + de 5 personnes et il est le département dont le taux de natalité est le plus fort en 2006 (18,6 %).

C'est en Seine-Saint-Denis que l'on dénombre le plus grand nombre de familles monoparentales parmi les bénéficiaires du RMI (12 532 personnes)

Composition des ménages au recensement de 2006 Pourcentage de personnes vivant seules

75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	France
51,4%	25%	27,4%	26,9%	38,9%	30,8%	34,3%	26%	35,4%	32,8%

Bénéficiaires de l'API au 31/12/2008

75	4038
77	3257
78	2069
91	2786
92	2919
93	7120
94	3254
95	3122
IDF	28565

Part de familles monoparentales parmi les allocataires du RMI

Dpt	31/12/07	31/12/08	Evol. (pts)	Population bénéficiaire du RMI au 31/12/08
75	15,2	15,5	+ 0,3	51 410
77	26,2	25,7	- 0,5	12 993
78	19,1	19,2	+ 0,1	12 058
91	24	25,1	+ 1,1	12 270
92	20,2	20,3	+ 0,1	21 286
93	25,3	25,1	- 0,2	49 930
94	22,1	22,2	+ 0,1	26 095
95	22,9	23,1	+ 0,2	16 787
IDF	-	-	-	-
Métrop	24,6	24,4	- 0,2	983 807

Source : CNAF

Le surendettement

Dans son rapport 2007 sur le surendettement, la Banque de France trace le profil du surendetté.

Pour la majorité d'entre eux (75 %), il s'agit de surendettés dit « passifs » c'est-à-dire dont la situation est due à une diminution de revenu suite à un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce...). Le chômage est à l'origine de ces situations dans 32 % des cas. Le surendettement dit « actif » (trop de crédit, mauvaise gestion, logement trop onéreux, excès de charges...) représente donc les 25 % restant.

Une très nette majorité de surendettés sont des personnes seules (célibataires, divorcés ou séparés, veufs).

Au niveau national, les données sont publiées régulièrement. Nous disposons donc du nombre de dossiers déposés devant les commissions au 31 décembre 2008.

Il s'élève à 188 485 et représente une augmentation de 3,1 % par rapport à 2007. Les difficultés des ménages vont donc croissant.

Dans une circulaire de septembre 2009, la Banque de France indique que le nombre de dossiers déposés depuis janvier 2009 est supérieur de 17,6% au nombre de dossiers déposés sur la même période en 2008.

Les statistiques départementales du surendettement ne sont pas publiées pour 2008. Seules sont mises à disposition celles de 2007.

Pour ce qui concerne notre département, on peut noter que la progression du nombre de dossiers déposés a été maîtrisée entre 2006 et 2007.

C'est en Seine-Saint-Denis que l'on dénombre le plus de dossiers déposés devant la commission de surendettement.

Variation du nombre de dossiers déposés devant la commission de surendettement

Dept	2006	2007	2006/2007 %
PARIS	4 666	4 191	-10,2
SEINE-et-MARNE	4 168	4 094	-1,8
YVELINES	3 300	3 281	-0,6
ESSONNE	2 441	2 694	10,4
HAUTS-DE-SEINE	4 275	4 253	0,5
SEINE-ST-DENIS	4 199	4 327	3,5
VAL-DE-MARNE	3 592	3 650	1,6
VAL-D'OISE	3 431	3 487	1,6
IDF	30 072	29 977	-0,3
France	184 866	182 855	1,1

Source : Banque de France - Traitement CPAM 93

Depuis sa 1^{ère} édition, l'étude « Pauvreté-Précarité en Seine-Saint-Denis » entend par la mise à disposition de données statistiques, permettre à ses lecteurs de mettre en perspective le travail réalisé par les organismes, les institutions, les associations...au profit de la population du département.

De nombreuses initiatives sont menées sur tout le territoire pour permettre la rencontre des jeunes et de l'emploi. Des investissements ont été réalisés pour rénover l'urbanisme dans le cadre de contrats avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine (l'ANRU). A Clichy-Sous-Bois et Montfermeil, à Aubervilliers, Pantin, Drancy, Blanc-Mesnil, Epinay-sur-Seine, à Saint-Ouen et à Saint-Denis, des projets de restructuration urbaine et d'amélioration du cadre de vie ont commencé ou sont programmés.

Ils visent tous à faire du département un lieu où il fait bon vivre. Ils ont pour ambition de désenclaver les quartiers et d'ouvrir la ville à leurs habitants. Ils ont vocation à développer l'économie locale et à dynamiser le marché de l'emploi pour lutter contre le chômage et pour cela de nombreuses zones d'activités sont créées.

Dans les 2 années qui viennent, le visage de certains quartiers aura bien changé. De grandes entreprises transfèrent de plus en plus leur siège social sur notre territoire. Pour que ces implantations bénéficient professionnellement aux séquano-dyonisiens, des chartes dont l'objet est de garantir des emplois pour la population active du département ont été signées.

Ces projets d'urbanisme sont bien sûr assortis de projets de transports facilitant la mobilité de la main d'oeuvre.

Les plans de déplacement du Grand Paris doivent permettre d'accéder rapidement aux grands pôles d'activités que sont la Plaine-Saint-Denis, le Bourget, Roissy et Marne la Vallée. En même temps qu'ils favorisent l'accès des populations des autres départements, ces transports offrent également aux résidents de la Seine-Saint-Denis des opportunités de migration au quotidien.

Des actions sont donc en marche qui démontrent la vigilance mise en oeuvre pour prendre en charge et solutionner les difficultés qui se présentent.

La récente crise financière génère une mobilisation des aides publiques afin de répondre aux sollicitations d'aides sociales et préserver la situation économique et sociale de la Seine-Saint-Denis.

**POSITION DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-ST-DENIS
AU REGARD DES INDICATEURS DE PAUVRETE PRECARITE**

Revenu moyen impos./foyer fiscal 2006 (en €)	Part des foyers fiscaux non imposés 2007 %	Part des foyers fiscaux dont le revenu est > à 9400 € 2007 %	Taux de chômage juin-2009 %	Demandeurs d'emploi Cat A moins 25 ans juin-2009	Bénéficiaires du RSA Part dans la population juin-2009 %	Bénéficiaires de la CMU selon critères de résidence juin-2009	Bénéficiaires de la CMUC			Bénéficiaires de l'AME juin-2009	Part de familles monoparentales parmi les alloc. du RMI déc-2008 %	Bénéficiaires du RMI mars-2009	Bénéficiaires de l'API Déc-2008
							(CPAM + O.C.) mai-2009	dont					
								CPAM %	OC %				
SEINE-ST-DENIS 28710	SEINE-ST-DENIS 47,7	SEINE-ST-DENIS 28,4	SEINE-ST-DENIS 10,6	SEINE-ST-DENIS 9200	SEINE-ST-DENIS 4,5	PARIS 110375	PARIS 171134	94	6	PARIS 62865	SEINE-et-MARNE 25,7	PARIS 51736	SEINE-ST-DENIS 7120
SEINE & MARNE 33043	VAL-D'OISE 37,7	PARIS 23	PARIS 8,6	SEINE & MARNE 7200	PARIS 2,9	SEINE-ST-DENIS 91321	SEINE-ST-DENIS 153145	96	4	SEINE-ST-DENIS 37211	SEINE-ST-DENIS 25,1	SEINE-ST-DENIS 50090	PARIS 4038
VAL D'OISE 33385	VAL-DE-MARNE 36,4	VAL-DE-MARNE 21,2	VAL-D'OISE 8,5	VAL-D'OISE 6900	VAL-DE-MARNE 2,6	VAL-D'OISE 41344	VAL-DE-MARNE 65007	96	4	VAL-DE-MARNE 13180	ESSONNE 25,1	VAL-DE-MARNE 26381	SEINE & MARNE 3257
ESSONNE 35000	SEINE-et-MARNE 35,3	VAL-D'OISE 20,9	VAL-DE-MARNE 7,5	PARIS 6100	HAUTS-DE-SEINE 2,1	ESSONNE 38966	VAL-D'OISE 62449	98,5	1,5	HAUTS-DE-SEINE 9088	VAL-D'OISE 23,1	HAUTS-DE-SEINE 21798	VAL-DE-MARNE 3254
VAL-DE-MARNE 35153	PARIS 34,3	SEINE-et-MARNE 19	HAUTS-DE-SEINE 7,2	VAL-DE-MARNE 5900	VAL-D'OISE 2	HAUTS-DE-SEINE 37590	HAUTS-DE-SEINE 59471	92,4	7,6	ESSONNE 6529	VAL-DE-MARNE 22,2	VAL-D'OISE 17067	VAL-D'OISE 3122
YVELINES 42763	ESSONNE 32,5	HAUTS-DE-SEINE 17,9	SEINE-et-MARNE 6,9	YVELINES 5500	ESSONNE 1,6	VAL-DE-MARNE 28013	ESSONNE 50435	98	2	VAL-D'OISE 6452	HAUTS-DE-SEINE 20,3	ESSONNE 13632	HAUTS-DE-SEINE 2919
HAUTS-DE-SEINE 45168	HAUTS-DE-SEINE 30,5	ESSONNE 17,6	YVELINES 6,3	ESSONNE 5400	SEINE-et-MARNE 1,6	YVELINES 27288	SEINE-et-MARNE 47758	77	23	SEINE-et-MARNE 4562	YVELINES 19,2	SEINE & MARNE 13464	ESSONNE 2786
PARIS 50497	YVELINES 29,2	YVELINES 15,5	ESSONNE 6,2	HAUTS-DE-SEINE 4900	YVELINES 1,2	SEINE & MARNE 19766	YVELINES 45007	80	20	YVELINES 3749	PARIS 15,5	YVELINES 12306	YVELINES 2069

RECAPITULATIF INDICATEURS SOCIAUX PAR COMMUNE DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

	FISCALITE 1ère tranche (- 9400 €) 2007	CHOMAGE 30/06/2009	CHOMAGE - 25 ans 30/06/2009	CMU Base 30/06/2009	CMUC 30/06/2009	AME 30/06/2009
AUBERVILLIERS	38,9	4111	456	7016	12299	3944
AULNAY-S/S-BOIS	26,3	3722	583	3484	6754	1077
BAGNOLET	30,7	1716	206	1831	3371	979
BLANC-MESNIL (LE)	26,4	2498	390	2170	4397	712
BOBIGNY	35,2	2822	359	8035	9692	1341
BONDY	29,5	2720	353	2867	5415	777
BOURGET (LE)	25,9	646	-	677	1267	363
CLICHY-S/S-BOIS	36,6	1613	285	2018	5305	850
COUBRON	14,8	-	-	146	201	-
COURNEUVE (LA)	39,5	2154	312	3290	6568	1650
DRANCY	28,9	3135	399	3986	6765	1409
DUGNY	27,3	578	-	568	1073	-
EPINAY-SUR-SEINE	29,2	2729	376	2409	5067	956
GAGNY	19,3	1409	196	1066	1887	409
GOURNAY-SUR-MARNE	11,9	131	-	-	-	-
ILE-ST-DENIS	34	427	-	444	928	205
LILAS (LES)	20,8	879	-	773	1283	306
LIVRY-GARGAN	18,8	1329	154	1428	2316	321
MONTFERMEIL	27,1	987	167	1280	2692	246
MONTREUIL	30,2	5873	563	5757	10706	3631
NEUILLY-PLAISANCE	17,6	646	-	489	731	117
NEUILLY-SUR-MARNE	22,4	1181	148	1040	1893	262
NOISY-LE-GRAND	21,4	2495	317	2266	3587	517
NOISY-LE-SEC	27,5	1843	209	1799	3643	654
PANTIN	30,8	2907	273	3014	5516	2170
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	21,2	820	-	884	1412	247
PIERREFITTE-SUR-SEINE	33,1	1616	217	1507	3406	781
PRE-ST-GERVAIS (LE)	26,4	859	-	836	1615	483
RAINCY (LE)	14,9	429	-	238	386	-
ROMAINVILLE	30,8	1198	112	1333	2707	472
ROSNY-SOUS-BOIS	24,5	1552	184	1574	3161	588
SAINT-DENIS	35,6	6189	698	7335	13763	6876
SAINT-OUEN	33,5	2511	256	2337	4420	1275
SEVRAN	28,3	2617	355	1978	4447	920
STAINS	35,6	2091	293	2853	5202	792
TREMBLAY-en-France	19,7	1510	239	559	1453	165
VAUJOURS	16,8	220	-	118	178	-
VILLEMOMBLE	19,4	933	136	780	1397	260
VILLEPINTE	23,6	1716	269	954	2136	293
VILLETANEUSE	34,1	622	-	646	1542	285

Le tableau reprend les 6 couleurs utilisées pour les cartes figurant dans le document. Elle vont du plus clair (la meilleure situation) au plus foncé (la situation la plus mauvaise).



Annexes

**Nombre des foyers fiscaux situés
dans les tranches de revenus les plus basses
par département**

Dpt	2006	2007	Evolution 2007/2006 1 ^{ère} tranche (nbre)
	Tranche - 9400 € (nbre)	Tranche - 9400 € (nbre)	
75	336.609	329.676	- 6933
77	135.415	131.669	- 3746
78	117.138	113.677	- 3461
91	116.549	113.231	- 3318
92	161.513	157.606	- 3907
93	235.968	232.972	- 2996
94	161.429	157.335	- 4094
95	130.159	129.083	- 1076
ILE-DE-FRANCE	1.526.732	1.492.215	- 34517
FRANCE Métropol	9.576.833	9.302.129	- 274704

Source : Direction Générale des Impôts

Nombre de demandeurs d'emploi de moins 25 ans par département

	DEFM Cat. A moins de 25 ans juin-07	DEFM Cat. A moins de 25 ans juin-08	DEFM Cat. A moins de 25 ans juin-09	Ecart en nombre 2009/2008
PARIS	4847	4387	6099	1712
SEINE & MARNE	5589	5482	7219	1737
YVELINES	4544	4229	5520	1291
ESSONNE	3934	3809	5439	1630
HAUTS-DE-SEINE	4147	3745	4917	1172
SEINE-ST-DENIS	8249	7612	9214	1602
VAL-DE-MARNE	4809	4277	5860	1583
VAL-D'OISE	5683	5487	6937	1450
ILE-DE-France	41802	39028	51205	12177
France Métropol.	296366	294674	387899	93255

Source : DRTEFP Marché du travail, Traitement CPAM 93

Nombre de demandeurs d'emploi de moins 25 ans par commune

	Juin 2007	Juin 2008	Juin 2009	Ecart en nombre 2009/2008
AUBERVILLIERS	428	391	456	65
AULNAY-S/S-BOIS	510	514	583	69
BAGNOLET	153	153	206	53
BLANC-MESNIL (LE)	290	331	390	59
BOBIGNY	311	279	359	80
BONDY	334	277	353	76
BOURGET (LE)	-	-	-	18
CLICHY-S/S-BOIS	217	231	285	54
COUBRON	-	-	-	-4
COURNEUVE (LA)	247	246	312	66
DRANCY	386	355	399	44
DUGNY	-	-	-	3
EPINAY-SUR-SEINE	298	281	376	95
GAGNY	148	147	196	49
GOURNAY-SUR-MARNE	-	-	-	8
ILE-ST-DENIS	-	-	-	-2
LILAS (LES)	-	-	-	8
LIVRY-GARGAN	167	128	154	26
MONTFERMEIL	149	158	167	9
MONTREUIL	508	395	563	168
NEUILLY-PLAISANCE	-	-	-	17
NEUILLY-SUR-MARNE	166	119	148	29
NOISY-LE-GRAND	289	249	317	68
NOISY-LE-SEC	207	179	209	30
PANTIN	259	256	273	17
PAVILLONS-S/S-BOIS (LES)	-	-	-	5
PIERREFITTE-SUR-SEINE	187	178	217	39
PRE-ST-GERVAIS (LE)	-	-	-	-1
RAINCY (LE)	-	-	-	14
ROMAINVILLE	133	-	112	23
ROSNY-SOUS-BOIS	195	167	184	17
SAINT-DENIS	650	600	698	98
SAINT-OUEN	244	211	256	45
SEVRAN	343	339	355	16
STAINS	232	216	293	77
TREMBLAY-en-France	178	188	239	51
VAUJOURS	-	-	-	6
VILLEMOMBLE	-	-	136	44
VILLEPINTE	233	220	269	49
VILLETANEUSE	-	-	-	0
TOTAL	8220	7587	9214	1627

Sources : DRTEFP, ANPE, Traitement CPAM 93 - La CNIL interdit la diffusion des chiffres inférieurs à 100

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis
Document réalisé par le Pôle veille réglementaire et applicative

Contacts : Mme H. GROSSE 01 48 96 48 66
Mme M. MARION 01 48 96 47 13